

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 À MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	35

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

D98-2026 Participation statutaire au SMIX Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales 2026

1. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
2. Vu les statuts du SMIX Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales ;
3. Vu la délibération du Syndicat Mixte approuvant les contributions statutaires des collectivités membres ;
4. Considérant la compétence tourisme exercée par le Syndicat Mixte Toscane Occitane ;
5. Considérant les actions conduites en matière de promotion, d'accueil touristique, de développement de l'offre touristique et de gestion des services associés ;
6. Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes d'assurer le financement de cette compétence conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE** le versement de la participation statutaire due au SMIX Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales au titre de l'exercice 2026 ;
- FIXE** le montant de cette participation à 147 000 € TTC ;
- PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 ;
- AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette participation et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT